



L'écho du CSE DTSI

Les élus CGT au CSE DTSI :

Franck Balusson (DTR)
Laurent Bouix (DTR)
Géraldine Candidda (DOR)
Armelle Caron (SI)
Laila Chatraoui-Mouchrih (SI)
Rémy Chiménes (SI)
Jean-Marie Giordano (DTR)
Ali Gribi (DOR)
Elisabeth Guibert (SI)
Nora Laadri (PFC)
Clément Nurit (V360)
Laurence Piccolo (DOR)

représentant syndical :
Fabrice LEBRUN (DTR)

Date de parution
MAI 2024

Suicides à la DTSI : ça suffit !

La machine à broyer est de retour. À la suite du suicide de deux collègues de PFS et du SI en moins de 3 mois, vos élus CGT avec d'autres organisations syndicales, ont demandé un CSE Extraordinaire.

La Direction n'effectue pas les déclarations d'accident dans les délais légaux et reste dans le déni sur ces drames à répétition, qui nous rappellent les années noires de France télécom.

Dans notre entreprise, les salariés subissent une perte de sens au travail, des réorganisations ininterrompues, des déménagements, le non-remplacement des effectifs suite aux départs en retraite, des surcharges de travail, l'externalisation des activités, une pression plus vive encore avec les JO... Beaucoup sont en difficulté. A cela s'ajoutent le

spectre des suppressions de postes et la non-reconnaissance des efforts des salariés.

La CGT rappelle que la Direction est responsable de la santé physique et mentale des salariés et de leurs conditions de travail.

Ces suicides de salariés constituent une situation absolument anormale dans une entreprise. Il faut en analyser les causes pour les prévenir.

C'est pourquoi les élus CGT ont voté une demande d'expertise par un cabinet indépendant sur ces 2 suicides.



Circulez, il n'y a rien à voir !

La direction, en 4 CSEE extraordinaires demandés par vos élus pour avoir des réponses aux questions relatives à la grande réorganisation qui se profile, avec notamment un impact sur les équipes V360, BLI, DSI et DT, a fait preuve d'une belle prouesse de dialogue social en clôturant à la suite les 4 CSEE au prétexte que le sujet a déjà été présenté au CSEC et si vous aviez d'autres questions il fallait le faire à ce moment-là.

La Direction ose dire que les demandes de CSEE extraordinaire ne sont pas motivées alors que les impacts sur la santé la sécurité au travail sont une motivation suffisante à la tenue d'un CSEE extraordinaire.

Au final, le dialogue social se résume à un point de forme avec impossibilité de refuser ces CSE extraordinaires mais avec la volonté de les fermer immédiatement après ouverture de chaque séance.

Pour vos élus CGT cette attitude est inacceptable ! La Direction a une obligation de résultat pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (article L. 4121-1 du Code du travail). L'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais l'empêcher. En refusant de communiquer et de répondre à vos élus concernant la transformation DTSI en cours, la direction se met en porte-à-faux !

L'instance du CSEE part en vrille !

La CGT déplore le triste spectacle auquel nous avons tous assisté en CSE, à savoir une demande de report de l'information-consultation sur la mise à jour des DUERP de la DTSI (volet SSCT).

Ce report de l'information-consultation sur les PAPRIACT de la DTSI 2024 (volet SSCT) a été voté par la majorité des élus de l'instance CSEDTSI, sous prétexte d'un manque de temps pour étudier dans de bonnes conditions le dossier et refuser par la direction.

À la suite du refus de la direction, ces mêmes élus ont décidé de continuer à siéger à l'exception de la délégation SUD, et ont déroulé leur intervention et questionnement et on poursuivi le débat avec la direction.

Pour la CGT ces attitudes sont gravissimes, qu'en sera-t-il si dans le futur un réel manque de temps pour étudier un éventuel dossier se présente ?

La direction risque d'utiliser la séance de ce jour comme faisant jurisprudence.

La CGT souhaite des séances de CSE dans des conditions sereines et sérieuses et demande à toutes les délégations présentes de faire en sorte que le temps de séance soit efficacement utilisé dans l'intérêt de la défense et de la protection des salariés que nous représentons.



Orange Gardens Party !

Malgré les nombreuses et précédentes alertes de la CGT sur les innombrables déménagements et les réorganisations, la direction accélère dans son déni des impacts psycho-sociaux reconnus et dénoncés par la médecine du travail. L'organisation des projets consiste à imposer en amont un cadre en macro-zoning et ensuite à gérer le micro zoning en aval. Orange Garden sur Chatillon est très mal perçu par de nombreux salariés, d'abord en raison de sa localisation géographique rendant difficile son accès, ensuite avec la densité future prévue par la direction, plus de 6000 salariés !

Vos élus CGT ont dénoncé le non-respect des accords (intergénérationnel 3 à 5 ans de la retraite, mobilité 3 ans sur le même site, vie privé/vie professionnelle...) et des décisions d'accompagnement financières existantes. La Direction se contredit en prenant comme mesure l'incitation forte au télétravail d'une part comme solution aux contraintes des salariés, mais d'autres part, elle le limite selon ses intérêts immédiats. Pour la CGT ces méthodes sont inacceptables, les salariés ne doivent pas servir de « réductions de coûts » dans l'intérêt des actionnaires et de leurs Gardens Party.



Lien vers la déclaration préalable de la CGT au CSE DTSI de mai 2024

Vous souhaitez nous contacter pour adhérer à la CGT Fapt Orange

Contactez la CGT Fapt Orange

